

SEANCE du : 19 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 mai à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 13 mai 2025.

ETAIENT PRESENTS

Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Pierre MORIN
Thierry BAUDOUIN	Yannick CHARRIER	Constance MACKOW	Arnaud PRINTEMPS
Bérangère BAZANTAY	Bruno COTHOUIS	Emmanuelle MENARD	Alain ROBIN
Bruno BODIN	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Jean-François MOREAU	Anne ROUX
Hélène BROSSEAU	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU	Marinette TALLIER
Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Jean-François MORIN	Véronique VILLEMONTÉIX

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Philippe BARON, pouvoir à Hélène BROSSEAU	Marie JARRY, pouvoir à Jean-François MOREAU	Jamel CHENIOUR, pouvoir à Bruno COTHOUIS
Stéphanie FILLON, pouvoir à Emmanuelle MENARD	Rodolph THIBAUDEAU, pouvoir à Constance MACKOW	Sandrine DELUGEAU
Anita BRIFFE, pouvoir à Pierre MORIN	Philippe ROBIN	Florence BAZZOLI

Secrétaire de séance : Pierre BUREAU, assisté des services de la Ville

Assistaient également : Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services
 Yoan FONTENEAU, Directeur des Services techniques


Dénomination de voie : chemin l'Épinay des Grenouilles

Yannick CHARRIER présente le dossier.

Un riverain du lieu-dit *L'Épinay des Brandes* à Bressuire rencontre actuellement des difficultés pour que sa propriété soit correctement localisée par les GPS et certains services en ligne. Sur Google Maps, sa propriété est adressée au *Nouvel Épinay*, lieu inexistant. Sur Waze, son adresse n'est pas référencée. Par ailleurs, son adresse n'est pas suggérée lors de commandes sur certains sites marchands.

Ce problème est accentué par la présence de plusieurs lieux portant des noms proches sur le territoire du Grand Bressuire :

- Chemin de l'Épinay des Rivières
- Rue de l'Épinay à Noirliu
- Lieu-dit l'Épinay des Brandes
- Lieu-dit l'Épinay des Rivières
- Les Terres de l'Épinay à Saint-Sauveur

Afin de clarifier la localisation de sa propriété et de limiter les risques de confusion, le riverain souhaite officialiser la dénomination du chemin qui dessert sa propriété et y attribuer un numéro.

À ce jour, ce chemin est dénommé *chemin de Noirliu à Bressuire*, une appellation peu précise qui contribue aux difficultés de référencement.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :
- **DE RENOMMER** cette voie en **chemin l'Épinay des Grenouilles**

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Pierre BUREAU



Le Maire,

Emmanuelle MENARD